

**COMMUNE DE ROUSSIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

2022 – 014

Délibération N° DEL 2022_3_2

Séance du 3 juin 2022

Date de convocation : 17/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le 3 juin à 20 heures 00 les membres du conseil municipal régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur GIREN Didier.

Etaient présents : Mmes et MM. VOLLE Christiane, ROVIRA Carine GIREN Didier,, MILLOT Lukas

Etaient excusés : Mme, M. STERN André, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, ROBERT Didier

Objet : Convention assistance maîtrise ouvrage SOLIHA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il serait bon de rénover l'appartement communal.

Il propose de solliciter les services de SoliHA afin de mettre en place un dossier pour la réalisation de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, délibéré et voté à l'unanimité

- APPROUVE la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage établie par les services de SOLIHA qui prévoit une participation de 989 € HT
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

Le 3 juin 2022

Le Maire,